



# «Qui d'autre que les Occidentaux aurait pu empêcher les massacres?»

**LIBYE • Le politologue Jean-Baptiste Jeangène Vilmer justifie l'intervention armée en Libye comme un «moindre mal». Sa vision inspirée de la Realpolitik n'écarte pas pour autant les risques éthiques et politiques.**

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**PAULINE CANCELA**

Fallait-il intervenir en Libye? La communauté internationale a-t-elle un devoir moral de contrer les frappes meurtrières du dictateur Mouammar Kadhafi contre sa population? Répondre à la violence par la violence, c'est bien ce qu'a préconisé le Conseil de sécurité, via la résolution 1973. Cette décision est pourtant loin de faire l'unanimité. Entre les va-et-vient-guerre convaincus et les antimilitaristes radicaux, y a-t-il de la place pour un discours nuancé?

Pour Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, maître de conférences en relations internationales au département de War Studies du King's College de Londres, la voie du milieu existe, elle est même conseillée. Ce spécialiste de l'intervention armée défend ici une éthique «pragmatique» conséquentialiste: accepter de vivre dans un monde non idéal. Ne pas agir en Libye aurait été pire d'après lui. Eclairage avec un penseur de la théorie du moindre mal, empreinte des principes de la Realpolitik.

**L'intervention militaire en Libye est très controversée. Est-elle justifiée d'après vous?**

**Jean-Baptiste Jeangène Vilmer:** Oui et je pense même qu'on aurait dû intervenir plus tôt. La question s'est posée à partir du moment où Kadhafi a utilisé des armes lourdes contre sa population, notamment en bombardant les manifestants à Tripoli le 21 février (lire ci-contre).

Les violences policières pour réprimer les manifestations étaient déjà condamnables en Libye (et le sont encore dans d'autres Etats de la région), mais l'usage d'armes de guerre, en l'occurrence du bombardement aérien faisant des centaines de victimes civiles, est une étape supplémentaire. Cela relève potentiellement du crime contre l'humanité.

C'est pourquoi le Conseil de sécurité a saisi la Cour pénale internationale cinq jours plus tard. Il a fallu trois semaines de plus – le temps de la diplomatie – avant de lancer l'intervention. Mais elle a permis d'éviter un massacre annoncé à Benghazi.

**Les Occidentaux ne sont-ils pas mal placés pour intervenir, alors qu'ils ont eux-mêmes soutenu Mouammar Kadhafi?**

Cela peut sembler paradoxal, mais c'est inévitable. S'il fallait n'avoir pas soutenu Kadhafi hier pour l'empêcher de massacrer son peuple aujourd'hui, qui aurait pu agir? Qui en a la capacité militaire et qui en a la légitimité morale? Comment ordonner entre eux ces deux critères?

La capacité dont on parle n'est pas seulement celle de détruire l'adversaire, mais de protéger les civils et respecter le droit international humanitaire. La légitimité a donc un lien non seulement avec la puissance, mais aussi avec l'*ethos* (image morale), la réputation de l'intervenant, la confiance qu'on lui accorde. Le problème est que les Occidentaux sont à la fois ceux qui sont les plus capables en termes d'efficacité militaire, et les plus suspects en termes d'image morale. D'où le paradoxe.

**Ne court-on pas également le risque d'accentuer l'antioccidentalisme au Sud?**

Si, et c'est pourquoi il est crucial et urgent d'impliquer d'autres Etats. Il y a le soutien théorique de la Ligue arabe, qui est important mais ne suffit pas. Quatre avions du Qatar sont arrivés mardi sur une base crétoise. Il faut communiquer davantage sur leurs opérations, et convaincre d'autres pays arabes de s'y joindre. Il ne faut pas non plus donner un rôle majeur à l'OTAN, qui est une cible facile de l'antioccidentalisme.



Des Mirage 2000 français, sur la base de Solenzara, en Corse. «Le problème est que les Occidentaux sont à la fois ceux qui sont les plus capables d'intervenir en termes d'efficacité militaire, et les plus suspects en termes de légitimité morale.»  
En médaillon: Jean-Baptiste Jeangène Vilmer. KEYSTONE / CLAIRE SÉCAL

**La communauté internationale a-t-elle une obligation d'agir au nom d'un devoir moral et/ou juridique?**

Juridique certainement pas puisque, contrairement à ce qu'on lit souvent dans les médias, le «droit d'ingérence» n'existe pas – c'est une idée, pas un droit – et la «responsabilité de protéger» est un slogan qui a une certaine efficacité médiatique mais aucune existence juridique. Elle n'est d'ailleurs pas citée par le Conseil de sécurité dans la résolution 1973 autorisant l'intervention en Libye. Celle-ci ne fait appel qu'à «la responsabilité qui incombe aux autorités libyennes de protéger la population libyenne», et non à une responsabilité qui incomberait à la communauté internationale d'intervenir. Il s'agit donc d'un devoir moral et d'intérêts politiques.

**Ces intérêts politiques et géostratégiques ne remettent-ils pas en cause la légitimité de l'intervention humanitaire?**

Ils remettent en cause la naïveté de ceux qui croient qu'une intervention dite «humanitaire» est, ou doit être, exclusivement désintéressée. Toutes les interventions militaires justifiées par des raisons humanitaires ont été, sont et seront également motivées par des intérêts nationaux. Et ce pour la simple et bonne raison que les Etats ne sont pas – et même ne doivent pas – être désintéressés, puisque leur raison d'être est de défendre les intérêts de leurs citoyens.

C'est pourquoi David Cameron (*premier ministre britannique, ndlr*) a insisté sur le fait que cette intervention était justifiée non seulement par

l'impératif moral de mettre fin à une crise humanitaire, mais aussi par des raisons d'intérêt national: le risque sécuritaire d'avoir aux frontières de l'Europe un Etat paria, source d'instabilité; la pression migratoire que constitueraient des centaines de milliers de Libyens fuyant leur pays; et la menace terroriste dont le Royaume-Uni a déjà fait les frais par le passé avec l'attentat de Lockerbie.

Les motivations politiques sont inévitables et ne constituent pas en soi un problème. Elles ne le deviennent que lorsqu'elles sont contradictoires avec l'objectif humanitaire. Il faut abandonner cette logique de la pureté des intentions et accepter de vivre dans un monde non idéal et s'occuper plutôt de minimiser la souffrance du plus grand nombre. |

## ENQUÊTE EN COURS

**L'annonce** des bombardements du 21 février à Tripoli a suscité l'effroi de la communauté internationale. Selon la presse, le colonel Kadhafi aurait en effet envoyé l'aviation libyenne bombarder les manifestants ce fameux lundi. C'est l'une des raisons avancées pour justifier l'intervention armée. Or les faits n'ont pas été confirmés jusqu'à présent. D'après l'AFP et Reuters, «des Tripolitains ont fourni des versions divergentes sur les violences dans la capitale libyenne, certains faisant état de tirs sporadiques, tandis qu'un militant politique déclarait à la chaîne de télévision Al-Jazeera que l'armée de l'air libyenne bombardait la ville». Du côté des ONG, le directeur de Human Right Watch en France, Jean-Marie Fardeau, indique qu'«il n'y a pas, à ce jour, de certitude quant à ces bombardements aériens. Il y en a peut-être eu dans l'Est, mais ce n'est pas sûr. Nous n'avons pas encore été en mesure de faire une enquête complète», poursuit-il. Un témoignage reçu par Skype mentionne néanmoins l'utilisation d'armes lourdes.

En outre, selon un communiqué de l'ONG, les forces de l'armée libyenne ont tiré «au hasard» sur les manifestants le 21 février. Une information également diffusée par Amnesty International, qui s'efforce encore (aujourd'hui) de vérifier ces éléments.

Pour sa part, Seïf al-Islam, l'un des fils Kadhafi, a reconnu que l'aviation libyenne avait bombardé des dépôts de munition, sans toutefois s'attaquer à des quartiers résidentiels de Tripoli et de Benghazi, selon la télévision nationale. Le Conseil de sécurité de l'ONU a, quant à lui, saisi la Cour pénale internationale pour mener une enquête.

## Pourquoi la Libye et pas la Côte d'Ivoire?



**Pourquoi être intervenu en Libye et pas au Bahreïn, au Yémen, à Gaza ou même en Côte d'Ivoire? Ne faudrait-il pas intercéder de façon systématique dans les pays à l'intérieur desquels les droits humains sont violés?**

C'est l'objection classique du «deux poids, deux mesures», qu'on appelle aussi le problème de la sélectivité ou de l'inconsistance. D'une part, la sélectivité est normale parce que la décision d'intervenir ne repose pas seulement sur le facteur humanitaire, mais sur un calcul coût/bénéfice. Il inclut les risques encourus – à la fois pour les intervenants et les locaux –, les intérêts nationaux en jeu et les conséquences politiques. Donc, même si dans deux situations le facteur humanitaire est comparable, les autres paramètres ne le sont pas forcément. C'est pourquoi la décision finale ne sera pas la même.

D'autre part, l'inconsistance est un faux problème, puisque la consistance qui commanderait d'intervenir soit nulle part soit partout est absurde. Faudrait-il se retenir d'empêcher un massacre lorsque c'est possible, au

motif que nous ne les empêchons pas tous?

**Quels outils nous restent-ils pour évaluer la légitimité d'une intervention humanitaire armée?**

On peut utiliser ceux de la théorie traditionnelle de la guerre juste. Première: celui de l'autorité légitime: qui doit intervenir? Avec la question du multilatéralisme (l'intervention à plusieurs neutralise-t-elle les intérêts égoïstes?) et de la légalité (que faire sans autorisation du Conseil de sécurité?).

Ensuite, il y a la cause juste: Ici, il faut prendre garde à ne pas confondre l'intervention humanitaire, dont le but est de répondre à une urgence humanitaire (le Kosovo en 1999), et l'intervention prodémocratique, dont le but est de renverser un dictateur, comme l'Irak en 2003. Bien entendu, la difficulté est qu'elles sont liées: parfois, comme dans le cas libyen, protéger les civils implique sans doute de renverser le dictateur. Ce n'est alors pas la cause ni l'objectif de l'intervention, mais un moyen de la réussir.

**Il reste aussi la question de l'urgence...**

Ou du dernier recours. Une intervention armée est-elle le dernier ressort? Face à l'urgence d'un génocide tuant un million de personnes en trois mois (au Rwanda par exemple), on peut penser que les alternatives habituellement louées (diplomatie, sanctions) ne sont pas meilleures, mais pires que l'intervention armée.

Enfin, il s'agit d'évaluer la proportionnalité des moyens. Il faut être attentif à la priorité dans les opérations – sécuriser la population avant les puits de pétrole –, aux armes utilisées et à la manière de les utiliser.

Chacun de ces critères est éminemment discutable et c'est pourquoi il n'existe pas de consensus sur la doctrine de l'intervention humanitaire armée. Ce chantier permanent ne doit néanmoins pas empêcher d'intervenir. En effet, la question n'est jamais de savoir si l'intervention est bonne ou mauvaise en soi, mais si elle est préférable à la non-intervention. «Ce n'est jamais la lutte entre le bien et le mal, disait Aron, c'est le préférable contre le détestable.»

PROPOS RECUEILLIS PAR PCA

PCA